

N° 06

23 mai 2017

FUTURE CIRCULAIRE HABILLEMENT / EQUIPEMENT

Pas moins de sept réunions auront été nécessaire depuis 2016 pour procéder à l'écriture de la prochaine circulaire Habillement/Équipement, qui sera présentée aux CHSCT et CT du 07 juin 2017.

Le pilotage de ce groupe de travail a été confié à la direction de la police par notre ancien Directeur Général. Si l'écriture de cette circulaire a permis de faire un bilan complet de l'habillement et des équipements utilisés par les agents, toutes directions confondues, elle a surtout permis à notre ancien directeur de la police (Didier DONADIO), bien appuyé par une autre OS, d'instaurer certains équipements et habillements qui ne seront pas sans conséquence pour les agents

Vêtements extérieurs siglés « POLICE de l'ENVIRONNEMENT » :

Pour les inspecteurs de l'environnement en mission de police il sera obligatoire (d'ici trois ans) de porter **des effets siglés « POLICE DE L'ENVIRONNEMENT » dans le dos**. Cette sérigraphie s'appliquera sur les polos, pull, vestes, et gilet duvet. Une dérogation pourra être accordée par le chef de service pour certaines missions techniques.

De même, il sera **de nouveau obligatoire de porter un couvre-chef** lors des contrôles de police (bonnet, casquettes, bandeau polaire et calot) et ils seront également à **nouveau estampillés avec l'insigne « police de l'environnement »**.

Pour notre nouveau directeur, cela est normale car il faut mieux identifier les agents de l'ONCFS en mission de police, tout en faisant connaître l'établissement (il est temps de sortir du bois et de ne plus être pris pour des gardes champêtres).

Il est vrai que cela procure de très belles images à la télé ou dans les journaux, mais cela ne permet pas d'identifier facilement les agents comme étant de l'ONCFS (l'insigne de l'établissement étant sur l'épaule), et cela améliore-t-il réellement la sécurité des agents sur le terrain ? Nous doutons en effet fortement qu'un agent intervenant de face, portant à la ceinture une arme, des menottes, un bâton de police, et sur la poitrine sa plaque « police de l'environnement » (bleu blanc rouge) et ses galons, puisse être confondu avec le curé du village (il est plus souvent pris pour un agent de la police nationale).

Cet affichage de nos fonctions va obliger les agents à avoir un double vestiaire (un siglé et un non siglé) alors même que vous êtes nombreux à ne pas avoir tous vos effets ou ne pas pouvoir les renouveler. **Bien sûr tous cela devra se faire sans augmentation du montant de votre enveloppe habillement (340€).**

Milieux & Faune Sauvage

Secrétaire national

Pascal WANHEM
wanhem.sne@gmail.com
06 20 99 91 84

sne@oncfs.gouv.fr

SNE-FSU

Secrétaire Général

Jean Luc CIULKIEWICZ
jean-luc.ciulkiewicz@fsu.fr

Tel bureau: 01 41 63 27 30

Port: 06 85 91 03 50

Permanence : 01 40 81 22 28

Secrétaires adjoints

Patrick SAINT-LEGER

06 70 81 17 16

saintleger.sne@gmail.com

Jean-Marc MARSOLLIER

06 08 47 23 35

marsollier.sne@gmail.com

Jean Luc GIRARD

jean-luc.girard@developpement-durable.gouv.fr

Anthony TURPAUD

06 12 09 12 39

sne.mercantour@gmail.com

SNE-FSU

104 rue Romain Rolland
93260 LES LILAS

sne-fsu.org



snefsu.org

Enfin, vous avez été très nombreux à nous manifester **vos inquiétudes quant à l'affichage ostentatoire du mot police dans le dos**, dans la situation actuelle de sécurité que nous connaissons. A ce jour même la Gendarmerie interdit à ses militaires de se déplacer en tenue de la brigade à leurs domiciles, mais pas à l'ONCFS ...

Mise en œuvre d'un calot

Bien que non prévu dans la liste des effets définis par le GEH (donc non conforme à l'arrêté ministériel), et à la demande de quelques personnes, le Directeur Général a approuvé l'ajout d'un « calot » aux effets du vestiaire, alors que nous avons déjà une casquette et un bonnet.

Pour quelle raison ? Encore une fois pour vouloir ressembler à la Police Nationale et la Gendarmerie qui ont un calot. **Le directeur a été très sensible à l'argument « ça fait plus police »**, mais nous impose un nouvel achat sans aucune justification de confort ou de sécurité.

Véhicule sérigraphié « police de l'environnement » équipé d'une rampe lumineuse inamovible munie de sirène deux tons :

Suite à la demande insistante de l'UNSA, le Directeur Général valide le projet d'équiper **4 véhicules par service** (en priorité les Duster) d'**une rampe inamovible munie de signaux sonores « deux tons » et de feus à éclat de couleur bleu** avec sur les portières une **sérigraphie « POLICE DE L'ENVIRONNEMENT »**. Vous l'aurez compris, nos futurs véhicules de service ressembleront comme 2 gouttes d'eau aux véhicules de la Police. C'est un choix qui aura des conséquences sur la pratique professionnelle.



Les autres véhicules seront sérigraphiés ONCFS (comme actuellement) avec avertisseur deux tons, gyrophare amovible, et pare-soleil « POLICE DE L'ENVIRONNEMENT » (2 véhicules banalisés n'auront pas de sérigraphie)

Cependant, nous n'avons toujours pas obtenue de réponse du Ministère de l'Intérieur sur la légalité de l'utilisation de ce type d'équipement par les agents de l'ONCFS, alors même que leur responsabilité pénale est mise en cause.

Le Directeur Général a également réaffirmé que ces véhicules d'intervention sérigraphiés seront **obligatoirement remisés dans les parkings sécurisés des SD** (ou des garages locatifs), et qu'il est **hors de question que ces véhicules soient stationnés chez les agents.**

→ Préparez-vous donc à prendre le service au bureau. Certains en rêvait, ce sera fait prochainement !

Si l'objectif est d'être mieux identifié et plus visible, l'utilisation de plaques magnétiques ayant été rejeté, **le SNE-FSU propose une installation plus souple avec l'ajout d'un avertisseur deux tons, et d'un simple autocollant représentant notre plaque police sur les portières des véhicules actuels**, qui sont déjà munis d'un gyrophare et d'un pare-soleil « POLICE DE L'ENVIRONNEMENT ». Ceci engendrerait un coût financier bien moindre, sous réserve que l'utilisation légale de ces dispositifs soient enfin effectivement reconnue.



Bien que nous l'ayons demandé, **notre nouveau Directeur Général a refusé d'organiser un sondage sur ces sujets.** Il estime en effet qu'il faut afficher cette mention, car **les agents sont commissionnés et ils ne doivent pas avoir honte de faire de la police.**

Nous avons donc mis en place ce sondage afin de faire part à la direction de votre opinion que nous respecterons et défendrons lors des prochaines instances (cliquer [ICI](#) pour le consulter et y participer)

D'autres propositions seront également faites pour permettre aux agents de rester au plus près du terrain en utilisant les véhicules dans les mêmes conditions qu'actuellement.

Si ces nouvelles mesures entre prochainement en application, l'équité devra être de mise entre les personnels, qui pour certain seront attributaires de véhicules de service non ciglé vis-à-vis d'autres agents, eux dépositaires de véhicules équipés qu'ils devront désormais remiser au service, les obligeant à se rendre par leurs propres moyens au bureau de service.

Si comme nous le redoutons, tous les véhicules devaient être remisés aux bureaux, le SNE-FSU veillera à ce que tous les personnels (DR, DRA, DRE, BMI, Catégorie B...) laissent également leurs véhicules au siège des services, afin de « ne pas entrainer des iniquités de traitement entre agents » comme notre direction aime tant à nous le rappeler pour d'autres sujets.

Nous serons très attentifs que toute la hiérarchie respect ces nouvelles contraintes imposées par la direction générale qui aura validé l'acquisition de ces nouveaux dispositifs